

# GRENOBLE ET SA RÉGION

**MÉTROPOLE** | Les élus ont très majoritairement émis hier un avis favorable à la création de cette ZCR, mais, chez quelques-uns, la rancœur persiste...

## Zone à circulation restreinte : la rive gauche du Drac veut être traitée comme tout le monde

Une semaine avant, dans le même hémicycle, c'était le couac : le 28 septembre, vers 23 heures, alors que le débat sur la "zone à circulation restreinte" (ZCR) battait son plein et que Denis Roux, maire de Noyarey, désirait s'exprimer, Christophe Ferrari, président de la Métro, invoquait l'article 17 du règlement intérieur pour lui refuser la parole. Colère de plusieurs élus de la rive gauche du Drac, dont quatre quittaient la séance, faisant tomber le quorum.

C'est donc pour "finir le travail" que le conseil métropolitain se réunissait de nouveau, ce vendredi matin, pour débattre de ces deux délibérations, sur la ZCR et sur la "zone à faibles émissions" (ZFE). Sachant que ZCR et ZFE, c'est en fait la même chose !

On ne refera pas ici le débat, qui avait d'ailleurs déjà eu lieu la veille au SMTC, mais on rappellera l'objectif de cette ZCR : c'est avant tout un dispositif de santé publique, visant à ne laisser progressivement circuler que des véhicules de moins en moins polluants, pour que le dioxyde d'azote, provenant surtout du trafic routier, diminue pour pas-

ser sous les seuils réglementaires (lire notre édition de vendredi).

Seize élus différents ont, quel que soit leur groupe politique, souligné l'intérêt d'un tel dispositif. Et, pour prendre en compte le (légitime) courroux des élus de la rive gauche du Drac – dont les communes, malgré leurs demandes, n'ont pas été retenues dans le périmètre initial de la ZCR –, plusieurs amendements ont été déposés pour inclure au plus vite lesdites communes dans ce périmètre et, dès que possible, la totalité des 49 communes de la Métro.

### « Regret amer »

Satisfaction globale, donc, mais avec, comme l'a joliment indiqué Bertrand Spindler, « quelques nuances géographiques ». Toutes issues de la rive gauche du Drac, bien sûr.

« Moi, je suis conseiller métropolitain, et personne ne m'a demandé mon avis », regretta Laurent Thoviste (Fontaine). « Ceux qui ont brandi l'article 17 pour expédier le débat ont manqué l'occasion de marquer le respect des élus, ajouta Fabrice Hugelé,

maire de Seyssins. On a le sentiment encore exacerbé que la rive gauche a été oubliée. Au nom de la continuité géographique, Bresson a été rajouté cet été dans la ZCR, or la rive gauche aussi est dans la continuité géographique du périmètre retenu. Lors des travaux sur l'A480, il y aura un itinéraire bis par la rive gauche, du pont-barrage de Saint-Egrève jusqu'au Rondeau ».

« Les six maires de la rive gauche, qui représentent près de 60 000 habitants, ont le regret amer de ne pas avoir été intégrés dès le départ », appuya Denis Roux. « La question reste ouverte, résuma Jean-Paul Trovero, maire de Fontaine. Pourquoi, pendant deux ans, nous (maires de la rive gauche) n'avons pas été sollicités ? Ma seule réponse est celle-ci : pendant les travaux d'aménagement de l'A480 et du Rondeau, il faudra bien que les véhicules puissent passer quelque part... »

113 votes pour et 7 contre : Trovero, Baldacchino et Thoviste (Fontaine), Coigné et Brites (Sassenage), Roux et Suchel (Noyarey). Abstention : D'Omano.

Vincent PAULUS



M. Trovero, en pointe dans la révolte des maires de la rive gauche du Drac, a voté contre la ZCR. Photo Le DLV/P.

### L'INFO EN +

#### DIX COMMUNES

La ZCR qui entrera en vigueur au printemps 2019 s'étend sur dix communes de la métropole : Bresson, Échirolles, Eybens, Grenoble, La Tronche, Poisat, Le Pont-de-Claix, Saint-Egrève, Saint-Martin-d'Hères et de Saint-Martin-le-Vinoux. S'y ajoute le domaine universitaire (sur une partie de Saint-Martin-d'Hères et de Gières). Les voies rapides urbaines (A48, A480, rocade Sud...) sont exclues de la ZCR : les camions, même polluants, pourront toujours y circuler.

## ZFE : Ferrari et Mongabury seront lundi à Paris avec François de Rugy et Elisabeth Borne

Le conseil de la Métropole a aussi autorisé son président à signer le pacte d'engagement pour le déploiement des zones à faibles émissions (ZFE).

Et, lundi 8 octobre, Christophe Ferrari, président de la Métro et qui représentera

"France urbaine", l'association des grandes collectivités urbaines (dont les métropoles), et Yann Mongabury, président du SMTC et vice-président du Gart (Groupement des autorités responsables des transports), participeront à Paris à la

présentation du déploiement des ZFE par François de Rugy, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Elisabeth Borne, ministre des Transports. Quelques maires de l'agglomération grenobloise feront aussi le déplacement.

## Le calendrier des interdictions de circuler selon les véhicules

La ZCR, qui existe depuis janvier 2017 dans la partie nord de Grenoble pour les véhicules "non classés", mais uniquement en journée et pas le week-end, va changer de braquet (voir schéma). Rappelons qu'elle ne concerne que les poids lourds (PL) et les véhicules utilitaires légers (VUL).

La ZCR s'appliquera à compter d'avril 2019 sur le territoire des dix communes de son périmètre, tout le temps, selon les modalités ci-contre, en fonction des certificats de qualité de l'air (CQA) des véhicules.

La mise en place de la ZCR est progressive. Document SMTC

Une interdiction progressive des CQA :		Age du véhicule
2017 :	Véhicules « non classés »	PL antérieurs à 2001 VUL antérieurs à 1997
		+ de 17 ans + de 21 ans
2019 :	5	PL Diesel < 2006 VUL Diesel < 2001
		+ de 13 ans + de 18 ans
2020 :	4	PL Diesel < 2009 VUL Diesel < 2006
		+ de 11 ans + de 14 ans
2022 :	3	PL Diesel < 2014 VUL Diesel < 2011 VUL essence < 2006
		+ de 8 ans + de 11 ans + de 16 ans
2025 :	2	PL diesel > 2014 VUL diesel > 2011 VUL essence < 2011
		Véhicules Euro 6 Véhicules Euro 6 + de 14 ans

**Sortie du diesel à horizon 2025**

1 : VUL essence > 2011  
PL essence > 2014  
GNV/GPL  
Hybrides

2 : Véhicules électriques

**JeanLain OCCASIONS** PRÉSENTE

DU 17 SEPTEMBRE AU 27 OCTOBRE 2018

# LES OFFRES 100% GAGNANTES !

IL Y EN A FORCÉMENT UNE POUR VOUS !

\*Offre réservée aux particuliers, non cumulable avec toute autre offre en cours, valable dans les centres occasions Jean Lain pour l'achat d'un véhicule d'occasion jusqu'au 27/10/2018. Dans la limite des stocks disponibles. \*\*Conduire l'esprit libre !

<p><b>OFFRE N°1 :</b> Audi Occasion plus</p> <p>Pour l'achat d'un véhicule d'occasion,</p> <p><b>AIDE À LA REPRISE</b> JUSQU'À <b>2 500 €</b></p>	<p><b>OFFRE N°2 :</b> Volkswagen</p> <p>Pour l'achat d'un véhicule d'occasion,</p> <p><b>4 PNEUS HIVER OFFERTS + MONTAGE</b></p>	<p><b>OFFRE N°3 :</b> SEAT SKODA</p> <p>Pour l'achat d'un véhicule d'occasion,</p> <p><b>VOS FRAIS DE CARTE GRISE OFFERTS !</b></p>
<p><b>OFFRE N°4 :</b> TOYOTA OCCASIONS PLUS LEXUS</p> <p>Pour l'achat d'un véhicule d'occasion,</p> <p><b>UN VÉLO ÉLECTRIQUE PLIANT</b> de la marque B'TWIN <b>— EN CADEAU —</b></p>	<p><b>OFFRE N°5 :</b> Volkswagen Das WeltAuto.</p> <p>Pour l'achat d'un véhicule d'occasion,</p> <p><b>800€ D'ACCESSOIRES</b> POUR VOTRE VÉHICULE</p>	<p><b>OFFRE N°6 :</b> HYUNDAI, TOYOTA &amp; TOUTES LES AUTRES MARQUES !</p> <p>Pour l'achat d'un véhicule d'occasion,</p> <p><b>UNE CARTE CARBURANT OFFERTE</b> D'UNE VALEUR DE <b>500€</b></p>

**LES + JEAN LAIN OCCASIONS - L'occasion sans risque, c'est enfin possible !**

# 20 ANS CHRONIQUES D'EN HAUT

**3 auvergne rhône-alpes**

**aujourd'hui à 15h15**

france-tv aura.france3.fr

© Nicolas Robin